

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU P.E.T.R. DE L'ARIEGE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 17 février 2026

DELIBERATION N° 06CS2026

Nombre de Délégués :

- en exercice : 50
- présents : 5
- procurations :
- votants : 4

Objet de la délibération :
Adoption du Budget Primitif 2026

Date de la convocation : 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de février à 18 heures 30 à Foix, le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain TOMEIO.

Date de la 2^e convocation : 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à 16 heures à Foix, le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain TOMEIO.

Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents :

C.C du Pays de Mirepoix : TOMEIO Alain
C.C de la Haute Ariège : FOURCADE Dominique
C.C. Arize-Lèze :
C.C Pays de Tarascon :
C.A. Pays Foix Varilhes : BORDES Marine, CAYROL Paul
C.C. du Pays d'Olmes : TORECILLAS Jean - Luc
C.C des Portes d'Ariège Pyrénées :

Excusés :

C.C du Pays de Mirepoix :
C.C de la Haute Ariège : BLANCO Didier
C.C. Arize-Lèze :
C.C Pays de Tarascon :
C.A. Pays Foix Varilhes : MELLER Norbert
C.C. du Pays d'Olmes : PEREIRA Cécile
C.C des Portes d'Ariège Pyrénées : AUGERY Maryline, PEYREFITTE Isabelle

Monsieur Dominique FOURCADE est désigné secrétaire de séance.

06CS2026

Monsieur Le Président présente au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

Vue d'ensemble du BP 2026 :

Dépenses de fonctionnement : 701 855.38 €

Recettes de fonctionnement : 701 855.38 € dont 196 284.17 € de résultat de fonctionnement reporté (excédent)

Dépenses d'investissement : 431 737.65 €

Recettes d'investissement : 488 674.90 € dont 442 722.25 € de résultat d'investissement reporté (excédent)

Total du budget :	Dépenses	1 133 593,03 €
	Recettes	1 190 530,28 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le projet de Budget Primitif 2026 du PETR de l'Ariège**

Cette délibération sera annexée au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré le 17 février 2026

Le Président,
Alain TOMEIO



Le Président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte

Le :

Après dépôt en Préfecture le :

Le présent acte administratif est contestable dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de TOULOUSE.